

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 2 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

**Étaient Présents : Mme BÉZIAN Maud - Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN Mélanie - Mme VATTÉ Delphine
M. BRANLE Olivier - M. CARDONNE Raymond - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe - M. LEROY Yvan
M. PERNIN David**

**Absentes excusées : M. MARTY Patrick a donné pouvoir à M. CARDONNE Raymond
Mme FOSSE Christine**

Madame POULAIN Mélanie a été élue secrétaire de séance
Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté

VOTE DU BUDGET 2015

La Commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le conseil Municipal, décide à 11 voix « Pour », 1 voix « Contre » Madame DESCARREGA Hélène et 1 abstention, Monsieur CAVÉ Jean-Marie, d'arrêter le budget primitif 2015 à la somme de :

- 1 067 533.30 €uros en recettes et dépenses de fonctionnement
- 1 038 889.22 €uros en recettes et dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2015, à l'identique de ceux de l'année 2014 à savoir :

Taxe d'habitation :	15.75 %
Taxe foncière (bâti) :	20.43 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.12 %
C F E :	15.22 %

VALIDATION DE LA RÉDACTION D'UNE NOUVELLE DÉLIBÉRATION POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE CONFIEE AU GROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à une structure supra-communale dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes du territoire du Vexin Normand ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité ;

L'instruction des autorisations du droit des sols ci-après définies est confiée au service instructeur de la Communauté de communes des Andelys et des Environs :

- Les permis de construire
- Les permis de démolir
- Les permis d'aménager
- Les déclarations préalables
- Les certificats d'urbanisme opérationnels

RÉVISION DU NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES PAR MADAME ESSEIVA ISABELLE

Compte tenu des heures effectuées par Madame ESSEIVA Isabelle chaque semaine, Monsieur Le Maire demande de régulariser la durée hebdomadaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte que la durée hebdomadaire de travail de Mme ESSEIVA Isabelle soit de 37 heures.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI CAE DE MONSIEUR SAVARY VINCENT A COMPTE
DU 19 MAI 2015**

Le contrat de travail CAE CUI de Monsieur SAVARY Vincent se terminant le 18 mai 2015, Monsieur Le Maire suggère de le renouveler pour une période d'un an à compter du 19 mai 2015.

La période de travail pendant le contrat CAE CUI étant satisfaisante, Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote « Pour » à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

La séance est levée à 22heures 30